



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny, le **24** **JUIL.** 2020

  
Le préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les maires de la Seine-Saint-Denis

En communication à :

Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux  
Monsieur le président du conseil départemental

**Objet :** adaptation du protocole sanitaire relatif aux piscines

**PJ :** Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives  
Recommandations sanitaires relatives à la réouverture et au fonctionnement des piscines

Les piscines franciliennes ont la possibilité d'ouvrir depuis le passage en zone verte de la région le 15 juin dernier. La délégation départementale de l'ARS doit être informée 3 à 4 jours avant la réouverture d'une piscine afin que le passage du laboratoire puisse être programmé aux fins de contrôle du respect de la conformité des paramètres physico-chimiques et bactériologiques.

Dans le cadre du déconfinement, une limitation de l'accueil du public a été mise en place dans les piscines. La fréquentation maximale instantanée (FMI) était ainsi limitée à 1 personne pour 4m<sup>2</sup>. Pour mémoire, en période normale, pour les piscines couvertes, cette FMI ne peut pas dépasser 1 baigneur par m<sup>2</sup> de plan d'eau et pour les piscines découvertes, cette capacité ne peut pas dépasser 3 baigneurs pour 2 m<sup>2</sup>.

Cette règle a été récemment assouplie : les piscines doivent désormais respecter une FMI qui s'exprime non pas en personne par mètre carré, mais par rapport à la capacité globale ; la limite est donc désormais de 80% de la FMI réglementaire. Il revient au gestionnaire d'adapter la FMI de son établissement selon ses contraintes, ses moyens et son fonctionnement quotidien pour assurer la sécurité sanitaire des usagers.

Vous trouverez en pièce jointe le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives actualisé.

Dans ces conditions, je vous invite à rappeler aux exploitants des piscines situées sur votre commune de l'évolution de la FMI.

Le préfet

Georges-François LECLERC